

Mémorandum Elections 2014



Courants d'Ages

Réseau de l'Intergénération en Belgique francophone

Qui est Courants d’Ages ?

La plateforme Courants d’Ages rassemble un réseau de membres qui œuvrent à plus de solidarité entre les générations.

Ses membres aux missions, statuts et moyens très différents travaillent sur les thématiques telles que le logement, l’éducation, la créativité, l’accompagnement méthodologique de projets, la transmission ou encore le volontariat. Leur travail les amène à rencontrer des publics de tous les âges, aux situations socio-économiques et culturelles variées.

Par l’adhésion à la Charte de Courants d’Ages, ses membres défendent une vision

de la société où chaque âge a une place et un rôle actif. Leurs projets contribuent à un « mieux vivre ensemble » en (re)créant des liens entre tous les âges et en luttant contre les préjugés et les stéréotypes liés à l’âge. Leurs pratiques se pensent à un niveau aussi bien politique et social que territorial et culturel.

Courants d’Ages, grâce à son travail d’information, d’échange et de représentation, est reconnu comme la source principale de mise en réseau des pratiques intergénérationnelles en territoire francophone de Belgique.

www.intergenerations.be

Elections 2014

A l'occasion des prochaines élections fédérales, régionales et européennes, Courants d'Âges souhaite adresser des recommandations aux mandataires politiques.

Le contexte économique et social actuel est en grande partie marqué par le vieillissement de la population et par les conséquences que ce changement démographique implique. Les enjeux sont nombreux, tant au niveau du travail, de l'habitat, des relations sociales, qu'au niveau de l'aménagement du territoire ou de la mobilité. Dans cette période de crise où la pérennité de la protection sociale, dont le système des pensions, est de plus en plus questionnée, certains

peuvent craindre des crispations entre les générations. En encourageant une approche collective et solidaire pour faire face à ces enjeux, les relations intergénérationnelles contribuent à désamorcer et prévenir ces crispations.

Les recommandations du réseau Courants d'Âges visent ainsi une meilleure considération et une amélioration des réalités des acteurs du secteur intergénérationnel. Il est crucial de soutenir ce secteur par des politiques publiques replaçant l'humain au cœur de ses préoccupations, pour un pacte social plus solidaire et plus attentif à toutes les générations.

Regards sur le vieillissement

Soutenir les initiatives qui contribuent à changer profondément le regard de la société sur le vieillissement, par :

- Une approche de l'existence dans sa dimension globale et non plus divisée en étapes de vie autour du travail,
- Une approche qui envisage le vieillissement comme un processus évolutif dès la naissance et non à partir de la retraite,
- Une approche de chaque personne âgée qui ne se focalise pas uniquement sur sa santé mais qui valorise également la dimension psycho-sociale et affective,
- La valorisation de l'autonomie de chaque personne et de sa capacité entière de prise de décision tout au long de sa vie et dans tous les domaines,
- La valorisation d'une diversité des modes de vieillir,
- La valorisation des compétences et savoirs de chacun,
- L'accès possible aux solidarités intergénérationnelles,
- La sensibilisation et la préparation des citoyens au vieillissement, en toute sérénité.

Politique et citoyenneté

Inclure davantage la dimension intergénérationnelle dans les préoccupations politiques :

- Concevoir des politiques durables cohérentes tenant compte de toutes les générations,
- Encourager le décloisonnement des domaines d'action politique et créer des ponts entre ces domaines. Par exemple, consacrer du temps de travail à la rencontre et l'échange entre travailleurs ; mettre en place une personne lien entre les secteurs.

Développer et renforcer la citoyenneté :

- Encourager la création d'organes consultatifs citoyens dans toutes les communes ouverts à toutes les générations et soutenus activement par les pouvoirs publics locaux¹.
- Respecter le droit de vote des résidents de maison de repos, en leur donnant accès aux urnes, en interdisant la distribution généralisée de dispenses médicales et en facilitant les procurations.

1. Pour le fonctionnement des Conseils Consultatifs Communaux des Aînés, voir le site www.cas-seniors.be.

Habitat, aménagement du territoire et mobilité

Rendre la charte européenne du logement effective.²

Soutenir le développement de solutions alternatives à la maison de repos telles que les habitats groupés, notamment intergénérationnels, et les rendre accessibles au plus grand nombre :

- Permettre la liberté d'association d'habitants, entre autre le regroupement familial, afin de soutenir le maintien à domicile des personnes âgées,
- Dépénaliser la solidarité existante entre personnes qui bénéficient de revenus de remplacement et qui perdent une partie de leur revenu en cohabitant,
- Soutenir des projets pilotes hors cadre légal mais pas hors la loi,
- Soutenir les associations qui accompagnent les habitats innovants.

Favoriser le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie par :

- Une approche transversale entre les différents intervenants autour de la personne,
- L'aménagement et l'adaptation des logements privés,
- Le développement de logements sociaux adaptés.

Simplifier les normes et démarches pour les institutions telles que les maisons de repos ou les crèches qui souhaitent aménager des espaces de vie intergénérationnels ouverts sur les autres.

Contribuer à briser le tabou et la peur de la maison de repos en l'ouvrant davantage vers l'extérieur, en créant des partenariats durables avec d'autres structures et d'autres publics et en diffusant les initiatives positives déjà en place au sein des maisons de repos.

Développer des mécanismes locaux de co-production et de consultation, incluant les personnes âgées, sur les orientations prises concernant l'aménagement du territoire et l'urbanisme.

Faciliter l'accessibilité aux espaces publics de toutes les personnes à mobilité réduite par la consultation et la participation des publics concernés.

Sensibiliser les urbanistes et les architectes aux besoins des différents publics et les inciter à développer une approche anticipative lors de la conception et construction de nouveaux logements, et à penser un habitat facilement modulable.

2. Urban logement. « Charte européenne du logement ». Citée sur www.habicoop.fr.

Encourager la construction de lieux de vie qui favorisent les échanges et la mixité et évitent les ghettos et le repli des publics sur eux-mêmes.

Améliorer l'offre de transports en commun adaptés à tous les usagers en termes de lieux desservis, de fréquence et d'aménagement des véhicules.

Mettre à disposition des espaces collectifs conviviaux ouverts à tous permettant la rencontre et l'échange entre habitants d'un même quartier. Par exemple, des maisons de quartiers, maisons intergénérationnelles, centres de jour, ...

Promouvoir le programme « Villes-amies des aînés » auprès des communes.³

Famille

Reconnaitre et valoriser les aidants-proches par des politiques adéquates et des mesures adaptées aux besoins des aidants leur laissant le choix de la prise en charge tout en les protégeant des possibles conséquences négatives ; et imaginer des compensations, notamment financières, à cet investissement.

Santé, bien-être

Soutenir les initiatives qui favorisent l'intégration et la participation de la personne et qui contribuent à améliorer son bien-être.

Services

Empêcher la concurrence entre les services d'aide à la personne à vocation commerciale et le secteur non-marchand afin de préserver l'espace d'action de ce dernier.

Lutter contre la fracture numérique en proposant des outils multimédias adaptés à tous, en soutenant des initiatives telles que des ateliers d'initiation GSM ou utilisation d'Internet et en développant les Espaces Publics Numériques⁴.

3. Organisation mondiale de la Santé. *Guide mondial des villes-amies des aînés*.

4. Site des Espaces Publics Numériques. www.epn-ressources.be

Education et formation

Sensibiliser à la thématique du vieillissement et de l'intergénérationnel tous les professionnels amenés à travailler, directement ou non, avec des personnes âgées et ce, dès l'apprentissage du métier.

Sensibiliser les (futurs) enseignants à l'intérêt et la pertinence de développer des activités intergénérationnelles notamment grâce à la diffusion de bonnes pratiques.

Emploi et pension

Favoriser une gestion durable des âges au travail via :

- La formation tout au long de la vie,
- Le transfert des compétences et le mentorat,
- L'aménagement et l'adaptation des conditions de travail,
- La possibilité de choisir de continuer de travailler,
- La lutte contre l'âgisme au travail.

Garantir le droit à une pension stable et correcte qui permette de vieillir dans la dignité.

Volontariat

Favoriser le développement des pratiques de volontariat :

- Faciliter les démarches administratives et juridiques pour les candidats volontaires,
- Reconnaître le volontariat comme une expérience,
- Soutenir les organisations qui promeuvent le volontariat et soutiennent les volontaires,
- Inciter à la généralisation des remboursements des frais supportés par les volontaires dans le cadre de leur activité,
- Promouvoir le volontariat d'entreprise et encourager les entreprises à y participer,⁵
- Promouvoir les initiatives passerelles entre pays européens.

5. Association pour le Volontariat. « Volontariat d'entreprise ». www.volontariat.be.



Courants d'Âges

Réseau de l'Intergénération en Belgique francophone

Rue du Vieux Moulin 66

1160 Bruxelles

02 660 06 56

info@courantsdages.be

www.intergenerations.be

Éditeur responsable : Courants d'Âges asbl – François Verhulst

Décembre 2013

Graphisme : www.webc.be

Avec le soutien d'Actiris

